

N'Dances Academy

Ecole de Danse et de Fitness

Règlement intérieur

Professeur :

Le professeur à le libre choix de la méthode et du programme de l'activité enseignée.

Adhérents-Bonne conduite :

Les participants s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, à se conformer aux directives et au programme proposés par le professeur.

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité de l'enseignement dispensé. Tout manquement au principe de bonne conduite à l'égard du professeur, un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement direct puis écrit auprès des parents. En cas de récidive, l'élève peut être exclu. Toute sanction prononcée à l'égard d'un mineur est portée, avec indication du motif, à la connaissance des parents. Le renvoi est irrévocable. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état de fait persiste.

Une tenue adaptée au cours de danse est obligatoire (chaussons, leggings shorts ou survêtement, cheveux attachés, bouteille d'eau) en cas de tenue inadaptée le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser l'enfant à prendre le cours.

Accompagnement :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir les chercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'école de danse, notamment en cas d'absence du professeur, pour tout problème qui surviendrait.

Assurance :

L'école de danse a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile. Cependant, chaque adhérent doit veiller à ce que sa propre responsabilité soit bien garantie par ailleurs.

Le professeur n'est responsable des élèves que pendant le temps du cours. Il n'est pas responsable des élèves en dehors de la salle de danse (dans les vestiaires, à l'extérieur).

Les élèves sont responsables de leurs affaires, le professeur ne saurait être tenu responsable en cas de vol dans les vestiaires. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets précieux.

Urgence médicale :

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers, transfert à l'hôpital le plus proche). Le professeur doit avoir connaissance de toute prise de médicament pendant ses cours, ou allergie importante. CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Congés :

Les vacances de l'école de danse suivent l'année scolaire, hors cours rajouter à la demande du professeur.

Essai :

Un cours d'essai est accordé, passé ce cours le total de l'année est dû.

Divers :

Le montant de la cotisation annuelle et le forfait des cours de danse sont perçus lors de l'inscription.

Ils ne sont pas remboursables, hors motif grave.

Engagement sur un horaire et un cours à l'année. Il n'est pas possible de changer d'activité au cours de l'année, seul les forfaits illimités peuvent assister à tous les cours.

Cotisation costumes :

Une participation forfaitaire par cours, vous sera demandée pour l'achat et la réalisation des costumes, décors ou accessoires du spectacle de fin d'année. Elle sera payable en cours d'année.

Gala :

La présence au gala est obligatoire les 2 jours sauf exception accordée par le responsable de l'école de danse.

Compétiteurs :

Le professeur est le décideur final du choix des chorégraphies et de la catégorie de compétition.

Toute décision prise par le coach doit être respectée sous peine d'avertissement.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par décision du responsable de l'école de danse.

N'Dances Academy
Ecole de Danse et de Fitness
Nicolas THEVENON
Rue Edouard Garet
42160 Andrézieux-Bouthéon
Tel : 0698161751
Nicolasndances@hotmail.fr